Image not found or type unknown

Création de SCOP SARL: les salaires de associés fondateurs ?

Par **Pox**, le **14/03/2012** à **09:45**

Bonjour,

Nous sommes en phase de création d'une SCOP SARL, mais j'ai des questions pour lesquelles je ne trouve pas de réponse:

- Faut-il que les associés fondateurs soient salariés à temps plein ou est-il possible de ne créer que 2 temps partiel?

- Les Allègements Fillon sont-ils limités dans le temps? (il nous faut prévoir les charges dans le plan financier, peut-on prévoir de ne pas payer de charges patronales sur nos salaires tant qu'ils ne dépassent pas 1,6 x smic ou est-il possible que ce dispositif prenne fin du jour au lendemain?)

Merci pour vos réponses, elles nous seront d'une grande aide!

Par **Charly54**, le **23/10/2014** à **11:38**

http://www.oboulo.com/summary?id=334056

En espérant que ce document complet sur le statut de SCOP puisse vous aider.[smile3]

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés